

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 21 DECEMBRE 2016

Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 9 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Demande de D.E.T.R. – Travaux d'assainissement :

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2017 la réalisation de la tranche conditionnelle 2 (route de La Lande) pour un montant de 229 950 € HT, sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. 2017 au taux le plus élevé possible.

Demande de subvention – agence de l'eau – Travaux d'assainissement :

Le conseil municipal sollicite de l'agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention au taux le plus élevé possible pour aider au financement des travaux de rénovation du réseau d'assainissement tranche conditionnelle 2 (route de La Lande) dont le montant est estimé à 229 950 € HT.

Location de la chasse de la Hallebarderie :

Le conseil municipal décide de relouer de gré à gré le territoire de chasse de la Hallebarderie, d'une superficie d'environ 90 ha, approuve le cahier des charges, charge la commission des terrains communaux de choisir le futur locataire, précise que la publicité relative à cette location sera faite par affichage en mairie et sur le site de la commune, fixe la date limite de remise des offres au vendredi 17 mars 2017, charge l'étude notariale de Salbris d'établir le bail avec le futur locataire.

Convention chasse :

Le conseil municipal décide de relouer pour 3 ans le territoire communal de chasse représentant une superficie d'environ 530 ha à l'association communale de chasse de Souesmes, fixe le montant du loyer annuel à 8 500 €, approuve la convention à signer avec l'association.

Prix de vente terrain :

Le conseil municipal fixe une fourchette pour vendre le bien immobilier sis 5 rue de la grenouillère entre 25 000 € et 35 000 €.

Instauration du RIFSEEP :

Le conseil municipal décide d'instaurer le RIFSEEP (Régime Indemnitaire basé sur la Fonction, la Sujétion, l'Expertise et l'Expérience Professionnelle) pour les agents du service administratif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rémunération des agents recenseurs :

Le conseil municipal décide que les agents recenseurs seront recrutés en qualité de vacataires et fixe la rémunération.

Décisions prises dans le cadre de la délégation :

- Signature d'un marché avec l'entreprise SEGEC de Montgivray (36) pour la réhabilitation du bassin d'aération et du clarificateur de la station d'épuration pour un montant de 87 340 € HT.
- Signature d'un marché avec l'entreprise SOA à Esvres S/Indre (37) pour une mission de contrôle des travaux de rénovation du réseau d'assainissement (TC 1) pour un montant de 1 004 € HT.
- Réalisation d'un emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux d'assainissement. Le prêt est remboursable trimestriellement sur 8 ans au taux de 0,57%.

Convention avec FREE Mobile :

Le conseil municipal accepte l'installation d'un relai de téléphonie mobile à Souesmes par FREE MOBILE, approuve la convention à signer avec l'opérateur.

Etude diagnostic du réseau d'éclairage public :

Le conseil municipal accepte de faire réaliser un audit / diagnostic des installations d'éclairage public, accepte le devis de la société NOCTABENE, sollicite une aide financière du SIDELC pour le financement de cet audit.

Demande participation financière pour les projets de sorties et voyages scolaires :

Le conseil municipal demande à avoir des précisions sur les projets ainsi que sur leurs coûts.

Demande d'installation d'une exploitation agricole :

Le conseil municipal à la majorité (2 absentions : Mrs Guy SIMONNEAU – Christian DAMAY) ne donne pas suite à la demande de Mr CHOLLET, car il ne souhaite pas dessaisir la commune de son patrimoine immobilier.

Fonds de commerce boulangerie :

Monsieur le Maire expose la situation et fait part des diverses démarches qu'il a effectuées pour retrouver un nouveau boulanger.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de statuer sur la proposition de Maître PENIN-MAILLET.

Après échanges de vues, le conseil municipal refuse d'acquiescer le fonds de commerce de la boulangerie-pâtisserie exploité précédemment par Mr DEBEDDES.

Divers :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Monsieur le Président de la section locale UNC/AFN pour la cérémonie du 19 novembre dernier.

Madame Marie-José RUELLE fait remarquer que des véhicules ont coutume de passer à travers les terrains situés entre le chemin de la croix rouge et l'avenue des acacias. Monsieur RICARANT indique que des plots seront posés pour empêcher l'accès.